

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA07 17113-1

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 septembre 2007, est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et entre en vigueur le 4 octobre 2007.

RÈGLEMENT RCA07 17113-1 :

Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 17 octobre 2007.

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement